Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique 2026-2028

1. Cadre et objet du schéma

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 impose aux collectivités territoriales de rendre accessibles leurs services de communication au public en ligne. Le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 précise ces obligations.

Ces obligations reposent sur le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4.1.2. Elles comprennent la publication d'une déclaration d'accessibilité, d'un schéma pluriannuel d'une durée maximale de trois ans et d'un plan d'actions annuel.

Le présent schéma couvre la période 2026-2028. Il est décliné chaque année en un plan d'actions, publié et mis à jour.

Situation de départ

- Le site bouscat.fr n'a pas fait l'objet d'un audit de conformité RGAA. Il est déclaré non conforme.
- L'Arcom a contrôlé le site en décembre 2025 avec l'outil Accès-cible. Trois points étaient à reprendre : la mention en pied de page, la publication du schéma et du plan d'actions, la structure de la déclaration.
- Une nouvelle vague de contrôles de l'Arcom est annoncée pour novembre ou décembre 2026.
- La refonte du site internet de la Ville est prévue début 2027. Elle constitue le principal levier de mise en conformité de la période.

2. Politique d'accessibilité numérique

La Ville du Bouscat fait de l'accessibilité numérique une condition de l'égal accès de tous les habitants à l'information et aux services municipaux.

Son objectif pour la période est double. D'abord, respecter sans délai ses obligations déclaratives. Ensuite, faire du nouveau site un site conçu accessible dès l'origine, audité, puis amélioré chaque année.

Objectif chiffré visé à l'issue de l'audit du nouveau site : partiellement conforme à 50% en 2027 et totalement conforme lors de la refonte du site internet en 2028

3. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité

3.1 Pilotage

- Référent accessibilité numérique Direction de la communication
- Portage : Direction générale des services.
- Appui technique : Service commun numérique de Bordeaux Métropole (DGNSI), qui accompagne les communes membres sur ces obligations.

3.2 Sensibilisation et formation

- Sensibilisation de l'équipe de la communication et des contributeurs du site aux règles de publication accessible.

- Sensibilisation des services qui produisent des documents mis en ligne (PDF, formulaires).
- Appui sur les ressources gratuites de l'État (DesignGouv) et du service commun numérique.

3.3 Prise en compte dans les projets

Toute création ou refonte d'un site ou d'un service en ligne intègre l'accessibilité dès la conception : maquettes, développement, recette et publication.

3.4 Prise en compte dans les marchés publics

- Exigence de conformité au RGAA 4.1.2 inscrite dans le cahier des charges de la refonte du site.
- Audit de conformité réalisé à la livraison, avec obligation de correction par le titulaire.
- Critère d'accessibilité pris en compte dans l'analyse des offres, selon des modalités définies avec la commande publique.
- Demande systématique de la déclaration d'accessibilité aux éditeurs de progiciels et services en ligne utilisés par la Ville.

3.5 Recrutement

Les fiches de poste des métiers du web et de la communication mentionnent la connaissance des règles d'accessibilité numérique.

3.6 Traitement des retours des usagers

Les usagers peuvent signaler une difficulté d'accès par le formulaire de contact du site ou par courriel. Chaque demande reçoit une réponse et, si nécessaire, une alternative accessible.

4. Périmètre

Recensement initial établi à partir des sites présentés sur bouscat.fr. Il sera complété en 2026 (gestionnaire, technologie, éditeur, fréquentation).

Site ou service	Gestion	Priorité proposée
www.bouscat.fr — site principal	Ville — direction de la communication	1 (refonte 2027)
Portail familles (démarches et paiement en ligne)	Éditeur prestataire Bordeaux Métropole (DGNSI)	1
culture-bouscat.fr — saison culturelle	Ville — direction de la communication	2
mediatheque-bouscat.fr	Éditeur prestataire Bordeaux Métropole (DGNSI)	2
mapiscine-bouscat.fr	Éditeur prestataire Bordeaux Métropole (DGNSI)	2
jeparticipe-bouscat.fr — budget participatif	Éditeur prestataire Bordeaux Métropole (DGNSI)	2
rapportactivite-bouscat.fr	Ville — direction de la communication	3
fetedesjardins-bouscat.fr	Ville — direction de la communication	3
salondulivrejeunesse-bouscat.fr	Ville — direction de la communication	3

5. Agenda 2026-2028

Année	Axes principaux
2026	Mise en conformité des obligations déclaratives (déclaration, mention, schéma, plan). Désignation du référent. Intégration du RGAA au cahier des charges de la refonte. Recensement du périmètre.
2027	Mise en ligne du nouveau site conçu accessible. Audit de conformité RGAA. Nouvelle déclaration avec résultats. Formation des contributeurs. Mise en accessibilité des documents les plus consultés.
2028	Diagnostic et mise en accessibilité des sites de priorité 2. Suivi des éditeurs de services en ligne. Nouvel audit ou contre-audit du site principal. Bilan du schéma et préparation du schéma suivant.

Plans d'actions annuels

Plan	Publication
Plan d'actions 2026	**29/10/2026**
Plan d'actions 2027	1er trimestre 2027
Plan d'actions 2028	Lancement nouveaux site internet 2028

Schéma établi le **29/10/2026**. Validé par **Direction de la communication**